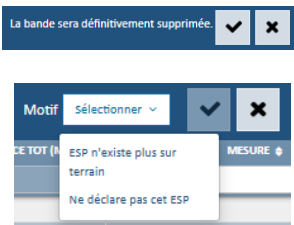




Supprimer une bande

Etape	Outil	Action
1	PARCELLES	Cliquez sur le contexte « <i>PARCELLES</i> ».
2		Sélectionnez la parcelle.
3	BANDES	Accédez au contexte « <i>BANDES</i> ».
4		Cliquez sur « <i>Sélectionner une bande</i> » ou directement sur la bande affichée. (Ou: Cliquez sur la ligne de la bande au tableau.)
5		Cliquez sur « <i>Supprimer une bande</i> ».
6		Validez la suppression de la bande. En cas de bordure de forêt, vous devez indiquer le motif de la suppression. La bande disparaît du tableau. Il en est de même pour l'aide 513 au tableau des parcelles, à moins que la parcelle porte encore d'autres bandes déclarées dans cette aide.

Remarques :

- Contrairement aux parcelles, les bandes supprimées ne peuvent PAS être récupérées. Vous devez alors créer une nouvelle bande. Dans ce cas, vous devez le cas échéant adapter les attributs au niveau de la fiche attributaire.
- Sont proposés comme motifs de suppression d'une bordure de forêt :
 - „ESP n'existe plus sur terrain“ = la bordure de forêt a disparu sur le terrain. Ceci est le cas quand la surface boisée avoisinante est défrichée et transformée définitivement ou quand un chemin consolidé ou une route sont installés entre la surface boisée et la parcelle (dans ce cas, la surface boisée n'est plus considérée comme avoisinante).
 - „Ne déclare pas cet ESP“ = La surface boisée et la bordure de forêt sont toujours présentes, mais le déclarant renonce à la déclaration de la bordure.
- Les bordures de forêt initialisées et supprimées se retrouvent à la fin du tableau des bandes au fichier PDF, portant le statut „Supprimé“.
- Les bandes tampon ne peuvent pas être supprimées puisqu'elles sont rattachées à des cours d'eau définis par l'Administration de la Gestion de l'Eau.